

Rue du 19 mars 1962 – 31470 Fontenilles

**CONSEIL D'ECOLE**  
**2ème trimestre de l'année scolaire 2023 / 2024**

Date du conseil

25/03/2024

**Ordre du jour**

- Effectif 2024-2025
- Budget 2024
- Protocole PHARE
- Mairie :
- Aménagement espace anciens locaux techniques
- Travaux
- Demande parents élèves:
- Projets et sorties
- Alae

**1 Effectifs rentrée 2024-2025**

Les effectifs prévus à ce jour sont :

CP	CE1	CE2	CM1	CM2	Total
48	53	40	50	53	244

Soit 244 élèves répartis sur 10 classes.

**2 - Budget 2024**

Demande d'un tableau récapitulatif du budget alloué à l'école pour la rentrée 2024

- somme versée à la coopérative : commandes + transport
- somme versée pour Noël
- somme versée pour le papier photocopie

→réponse mairie : le budget est en cours de validation. Il sera présenté aux écoles.

Déplacement pris en charge par la mairie, un budget de 1000€ est prévu pour le transport pour se rendre à la piscine.

Photocopies : la mairie propose des codes pour affiner les chiffres et sensibiliser à la quantité de copies.  
Réponse de l'école : une partie des évaluations nationales (cm1, CE1 et CP), ainsi que des documents d'informations à donner aux familles doivent être photocopiés par l'école, cela engendre des photocopies indispensables.

Les LSU ne sont plus imprimés : les familles les consultent par educonnect.

### 3 - Protocole PHARE

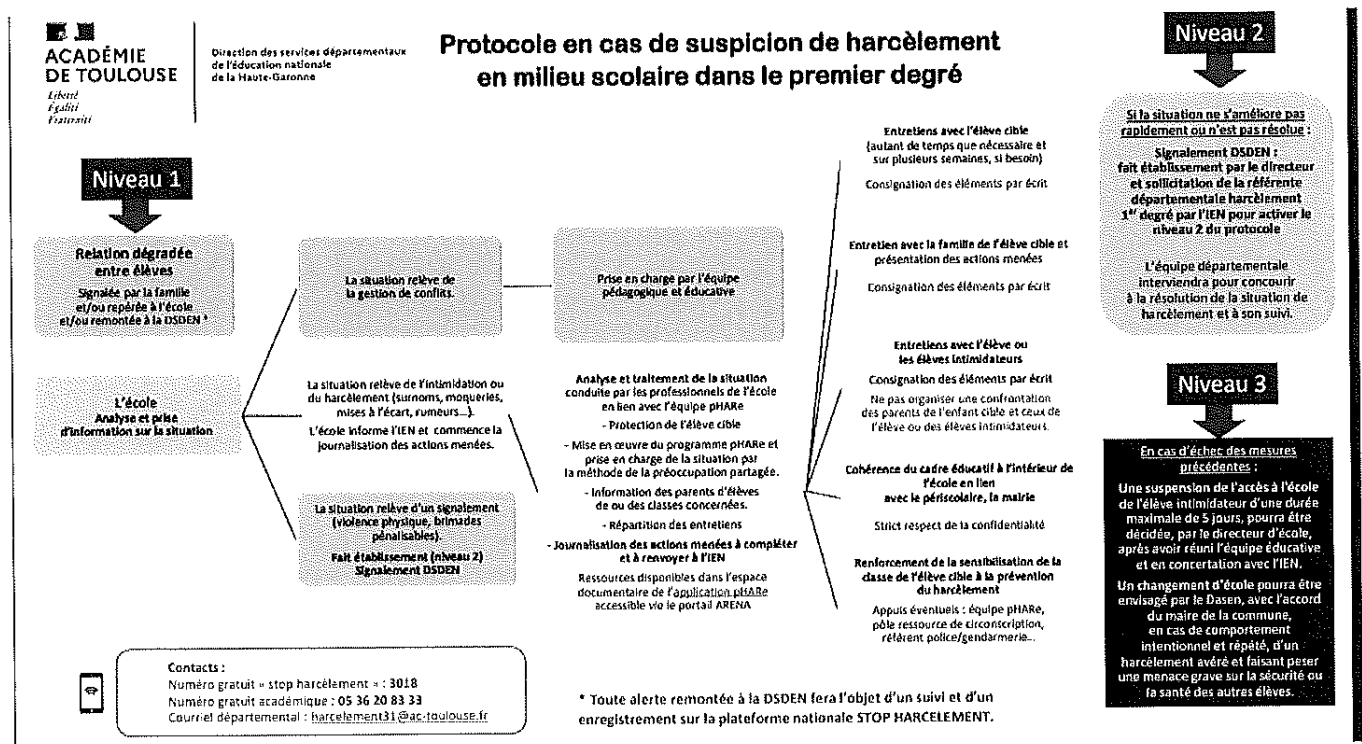
Présentation du protocole.

#### Rappel loi mars 2022

Article 222-33-2-2 du Code pénal « Le fait de harceler une personne par des propos ou des comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000€ d'amende.

La loi n° 2022-299 du 2 Mars 2022, crée un délit de harcèlement scolaire qui pourra être puni jusqu'à 10 ans de prison en cas de suicide ou tentative de suicide de la victime. Elle améliore également le droit à une scolarité sans harcèlement. Art. L. 111-6.- Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement [...] et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage. Ces faits peuvent être constitutifs du délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222- 33-2-3 du code pénal.

### Protocole en cas de suspicion de harcèlement en milieu scolaire dans le premier degré :



Le choix de l'équipe pour une première écoute des enfants qui ressentiraient une situation de violence ou d'agression est celui d'une prise en charge par l'enseignant de la classe de cet élève. Il semble plus facile pour les élèves de venir vers leur enseignant en première intention.

Les compte-rendus sont conservés dans un classeur.

En amont les problèmes de conflit identifiés entre élèves sont abordés et régulés avant de finir en situation de harcèlement. Il y a déjà de la vigilance au niveau des remarques ou attitudes des élèves qui viendraient chercher de l'aide auprès d'un adulte.

**Enfin, les entretiens ont souvent montré qu'il s'agissait plutôt d'une gestion de conflits 'classique'.**

Il est noté sur ce dernier protocole que toute alerte remontée à la DSDEN fera l'objet d'un suivi et d'un enregistrement sur la plateforme nationale STOP HARCELEMENT.

#### **4- Mairie :**

##### **Piscine:**

Si les Ce2 peuvent bénéficier de séances de natation les déplacements en bus seront-ils payés par la mairie ?

→ réponse mairie : un budget de 1000€ est prévu pour le transport. Le créneau sera les mardis de 15h20 à 16h00. Le retour à l'école est prévu vers 16h45. Une autorisation a été donnée par tous les parents pour l'horaire qui dépasse le temps scolaire. Le coût serait de 15 euros par séance puisque l'école ne fait plus partie de la communauté de communes.

##### **Ancien ALAE :**

Les locaux de l'ancien ALAE pourront-ils être utilisés ? L'école souhaite être associée au projet. Elle demande si des vélos pourront être stockés dans ces locaux.

→ réponse mairie : la toiture est refaite, il reste l'intérieur. Il peut être utilisé pour les vélos.

##### **Informatique :**

Les CM2 continueront à utiliser l'ENT l'an prochain.

Il avait été demandé que l'informaticien vienne en début d'année afin de vérifier les différents ordinateurs de la salle informatique. Aucun technicien n'est venu alors que nous rencontrons des problèmes techniques et que certains PC ne s'allument plus. Peut-on savoir si de la maintenance ou des mises à jour ont été faites à distance ?

Il faudra penser à budgetiser le renouvellement des 10 ordinateurs des classes. L'école demande qu'une visite d'un technicien soit faite au moins 2 fois par an.

Le meuble de rangement et de chargement va être installé pendant les vacances d'avril.

→ réponse mairie : l'école doit établir une liste des ordinateurs à remplacer, afin d'échelonner le remplacement sur plusieurs années.

##### **Travaux :**

Végétaliser la cour : Est-ce que la mairie a commencé à réfléchir à ce projet ? Il faudra ajouter la réfection de la cour (trop de trous).

→ réponse mairie : une enveloppe de 100 000 euros est prévue pour 2025, mais la maternelle sera prioritaire car les classes sont au SUD.

#### 4 Demandes parents :

- Un coin billes : les parents demandent qu'un espace « billes » soit aménagé dans la cour. L'école propose d'acheter des billes afin de limiter le nombre et la taille..

- Le "dépose minute" improvisé par des parents devant l'entrée de l'ALAE:

certains parents stationnent librement devant l'entrée de la partie gravillonnée de l'ALAE, bloquant ainsi l'accès à l'ALAE aux autres piétons (parents et élèves) => Possibilité de faire un rappel aux utilisateurs ?  
Mettre des signalements d'interdiction de stationner?

->réponse mairie : la police municipale sera présente afin de sensibiliser les parents.

- Le petit portail de l'ALAE en permanence ouvert:

Le portail sécurisé de l'ALAE est constamment laissé entrouvert par les parents => Faire un rappel aux parents de bien le fermer pour la sécurité de tous les enfants?

->réponse mairie : la gâche va être changée ainsi que le code d'accès.

Parents : le petit portail reste souvent ouvert suite aux passages de parents qui laissent ouvert.

Simon : le code a été changé, Il y a toujours un adulte qui surveille le portail .

- Facturation:

Encore de trop nombreux problèmes remontés par les parents (erreurs, double facturation,...) => Y a t il des actions correctives en cours?

Lorsqu'un enfant est malade, il est demandé d'envoyer un certificat médical mais très souvent on ne sollicite pas le médecin (ex: pour une gastroentérite on n'amène pas l'enfant voir le médecin) => Est-il possible d'accepter un message par mail envoyé par les représentants légaux le jour-même de l'absence de l'enfant comme justificatif ?

->réponse mairie : lorsqu'un enseignant sera absent et non remplacé, ce sera noté sur la feuille de cantine (par l'enseignant qui répartit les élèves et par les animateurs) afin que les parents qui gardent l'enfant ne soient pas facturés.

Le transfert des compétences entre les collectivités n'a pas été aisé. Des modifications ont été apportées dans la prise en compte des inscriptions ALAE.

La mairie vérifie si on peut accepter un justificatif manuscrit des parents sans avoir de certificat médical.

#### 5 Projets et sorties scolaires

Les projets de sortie sont dépendantes du niveau de sécurité-attentat lors de l'organisation de ces sorties. Celui-ci peut interdire toute sortie.

L'équipe enseignante remercie « l'Association pour les Enfants Fontenillois » pour sa participation .Cela a permis de faire baisser les tarifs pour certains et à aider les familles en difficulté.

- **Journée langue** : le jeudi 4 avril une journée langue est organisée. Plusieurs parents se sont portés volontaires pour gérer des ateliers en anglais, portugais, arabe, berbère, italien, néerlandais..., ainsi que des assistants en langue (Mexique, Vénézuéla, USA). Les activités proposées sont :cuisine, jeux, ateliers culturels, jardinage, calligraphie....)
- 
- **Photographe** les photos des classes se feront le Mardi 14 Mai 2024.
- **CP** sortie vélo fin juin : chocolaterie Fonsorbes

- **CE1** sortie vélo fin juin : miellerie Fontenilles. Sortie à Bouconne le 17/06 : sentier botanique et course d'orientation
- **CE2** Voyage scolaire à ASPET du 24 au 26 avril 2024 : étude de la flore et la faune des Pyrénées et ballades . Piscine à partir du 21 mai. Un permis piéton sera également mis en place avec l'aide des policiers municipaux.
- **CM** : « Halle aux grains » le 17 mai « Cabot Caboche » de Daniel Pennac, un rallye piéton est envisagé dans Toulouse.
- Rallye mathématiques, défi anglais : toutes les classes de CM.
- **USEP** :  
Participation à des activités en lien avec les Jeux Olympiques.  
Roule pour la flamme : la classe de CM2 A rencontrera une classe de Bonrepos le 7 mai, puis ira à Bouconne le 24 mai faire des ateliers en lien avec l'USEP. Une demande a été faite pour que les vélos soient transportés à Bouconne.
- Liaison CM2/ 6ème
- Le Professeur d'allemand, CPE et principal viennent le 23 mai pour présenter le collège et faire une initiation à l'allemand .
- Mais une visite du collège aura lieu au mois de juin. Les élèves passeront la journée au collège
- Les élèves de CM2 ont été tirés au sort pour participer en mai à une évaluation en vue de statistiques nationales.

**Prochain conseil d'école le lundi 10/06/2024**

Isabelle Pech,  
directrice



Secrétaires : Mme Cabos et M. Bristot